Lyon, le 8 juillet 2026

Suite à la parution du guide « mon guide sur le retour » édité par l'agence Frontex et destiné aux enfants expulsés avec leurs parents

Le cynisme parfois le dispute à l'abject, et l'on assiste, impuissants, à notre faillite morale collective. Les derniers textes européens en matière d'asile et de migration marquent un tournant et font vaciller le socle de nos Etats de droit, dont nous pensions, imprudemment, qu'ils étaient éternels. L'histoire nous avait démontré le contraire, mais justement, l'histoire était là et nous l'avons crue garde-fou… Force est de constater que des digues, de plus en plus nombreuses, sautent.

Celle du droit, avec un amoindrissement de la protection des plus fragiles, les étrangers. Mais les étrangers n'ont jamais été que la population sur laquelle tester l'acceptation des reculs des droits. Lorsque le droit d'asile ou le droit de la migration sont affaiblis, ce sont nos droits qui sont fragilisés, ne l'oublions jamais.

Celle des mots, avec des discours qui retournent la réalité mais sont pourtant placés au même niveau que les analyses portées par des travaux scientifiques de longue haleine. Nous l'avons vu sur les droits humains, sur le climat…

Dans cette perte de sens toutefois, un sujet semblait encore faire l'unanimité : la protection des enfants et de leurs droits. Il y a fort à faire, l'actualité récente l'a montrée et a entraîné une mobilisation citoyenne puissante. Et puis le guide édité par Frontex pour expliquer l'expulsion aux enfants est paru, intitulé « mon guide sur le retour »…

Dans ce guide, l'expulsion devient un déménagement, et par là, une aventure. Les couleurs comme les dessins sont joyeux. Sans doute les doit-on à l'IA…

« *Au fur et à mesure de ce voyage, tu rencontreras différents adultes. Leur travail consiste à vous aider toi et ta famille.* » Il est important de revenir aux mots.

Aider : verbe transitif direct Appuyer (qqn) en apportant son aide. → *assister, seconder, secourir, soulager, soutenir.* (Source : Le Robert)

Il y a plusieurs années, nous recevions un petit garçon d'environ 5 ans avec sa maman. Elle avait été déboutée du droit d'asile. Cet enfant dessinait inlassablement la même chose sur toutes les feuilles mises à sa disposition : une maison avec une fenêtre et un toit cassés, un vase brisé à terre avec des fleurs et au-dessus, de gros nuages. De son pays quitté très jeune, il ne parlait jamais. Ils avaient fui la guerre. Le père, disait son épouse, avait vu ses parents

égorgés devant lui et depuis il n'était plus le même. Dans sa culture, on ne devait pas parler des morts, alors il n'avait rien dit.

Nous imaginons ce guide remis à cet enfant, au centre de rétention ou avant de monter dans l'avion du retour. Nous avons mal.

Mais poursuivons, ce n'est que le début…

S'en suit un encadré important portant sur les droits de l'enfant :

« *Tout comme les adultes, les enfants et les adolescents ont des droits. Tes droits te donnent les clés nécessaires pour survivre et évoluer, pour te protéger des violences et des discriminations…* »

Les enfants ont des droits, qui sont rappelés dans une convention internationale. Que sont des droits a fortiori ceux des enfants, lorsque celles et ceux qui en sont les garants s'en affranchissent ?

Nous revient un autre enfant, né en France de parents étrangers en situation irrégulière. Sa maman était la semaine dernière dans nos bureaux. Elle nous expliquait qu'elle avait fui un mariage forcé et un mari violent, que sa famille ne le lui pardonnait pas. La naissance de son fils, hors mariage, était devenu un nouveau sujet de menaces. L'enfant était considéré comme une malédiction et jugé responsable de la mort de sa tante.

Cet enfant a des droits. Lui permettront-ils de survivre lorsqu'il sera arrivé dans le « pays d'origine » de sa mère ? Qui le protégera des violences ? Qui garantira sa survie ?

En-dessous du paragraphe rappelant à l'enfant qu'il a des droits, l'image d'un père, de son fils, et d'un policier. Viennent ensuite la liste des droits contenus dans la Convention internationale sur les droits de l'enfant, dans une belle iconographie arc-en-ciel.

Cynisme donc et abjection.

Vient ensuite la déclinaison des étapes du retour, évoqués dans le langage naïf d'un mauvais album pour enfant avec à la fin de chaque partie cet encadré de pseudo ressources rappelant à l'enfant qu'il est important d'exprimer son ressenti à une personne en qui il a confiance, que cela peut « *lui faire du bien* ».

Développement personnel et charter, cynisme et abjection.

Après l'annonce, le fichage expliqué aux enfants : prise de photo, prise d'empreinte « *si tu es plus âgé* ». Rappelons ici que l'âge minimal de relevé des empreintes digitales est désormais fixé à 6 ans.

Annonce, fichage, enfermement potentiel.

La France a été condamnée 11 fois pour avoir enfermé des enfants dans des centres de rétention, traitement considéré comme inhumain et dégradant, et par là contraire à l'article 3 de la CESDH.

Mais le guide réussit à présenter cette étape presque comme une colonie de vacances : « *Avant que toi et ta famille ne rentriez dans votre pays d'origine, vous devrez peut-être rester dans un bâtiment avec d'autres familles qui attendent de voyager…* » L'expulsion est donc un voyage comme un autre… L'illustration montre des enfants jouant au ballon, d'autres faisant de la balançoire avec leurs parents assis sur un banc qui les regardent.

Quel centre de rétention ressemble à un jardin d'enfants ???

Cynisme et abjection.

Puis vient le moment du départ, et le livret devient cahier de vacances… Le trajet jusqu'à l'avion se fera avec des accompagnateurs, et l'enfant peut essayer de deviner la couleur de leur gilet qui viendra égayer l'uniforme.

La suite de ce livret, nous pourrions la donner à nos enfants avant leur premier voyage en avion : la grande valise en soute et le bagage à mains, les jouets ou les livres que l'on peut conserver avec soi. De vraies vacances !

Enfin l'avenir…

Avec une nouvelle maison (ou peut-être pas mais cela le guide ne le dit pas), une nouvelle école (ou peut-être pas mais cela le guide ne le dit pas) et un nouvel enseignant ou une nouvelle enseignante, qui sera « *peut-être* » gentil.le. Que vient donc faire ce peut-être dans un paysage si idyllique ? Et enfin, cette ultime outrance : « *La nouveauté est toujours excitante. N'ai pas peur de découvrir de nouvelles choses. (…) Tu pourras te faire de nouveaux amis sympathiques et découvrir de nouveaux bonbons !* »

Cynisme et abjection.

En quatrième de couverture, Frontex propose à celles et ceux qui ont des commentaires de les adresser à l'adresse mail indiquée.

Après la lecture de ce guide, nous avons hésité un court instant entre le dégoût, la résignation et la colère. Dans un moment historique où nous assistons à un nivellement de la pensée et à la rupture des digues morales et juridiques qui ont fondé la construction européenne, nous ne pouvons nous résigner. Aussi, pour l'histoire, afin de témoigner qu'en Europe des citoyennes et des citoyens ont refusé le cynisme et l'abjection, nous vous adressons ce courrier.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération.